



## Partir de chez mes parents à mes 18 ans pile

Par **San dy**, le **22/10/2016 à 12:32**

Bonjour, rnrnJ'ai 17 ans et le 7 janvier j'en aurais 18.rnrnDepuis quelques mois, avec ma mère (je vis chez elle), ce n'est vraiment plus possible, on se dispute tout le temps, je n'ai ni le droit de sortir, d'avoir un téléphone et de voir mon copain, tout m'est interdit, je n'en peux vraiment plus, je craque, je suis vraiment au bout du bout, j'ai perdue beaucoup de poids en l'espace de quelques semaines, et je ne dors plus du tout la nuit. rnrnJ'aimerais savoir si je pouvais partir de chez moi le jour de mes 18 ans (même sans l'accord de mes parents) ? Quelles conséquences pourrait'il y avoir au niveau de la police et tout ça ? J'aimerais vraiment savoir si j'aurais des problèmes ou mon copain et sa familles, si je partais à mes 18 ans ? Je vous en supplie, aidez moi, je ne vais vraiment pas bien, je vous assure, je vais craquer.rnrnMerci d'avance.

Par **jos38**, le **22/10/2016 à 12:40**

bonjour. à partir de votre majorité vous êtes maître de votre destin. vous avez le droit de partir, vos parents ne seront plus responsables de vous légalement

Par **amajuris**, le **22/10/2016 à 13:19**

bonjour, rnà partir de 18 ans, vous êtes majeure et responsable, vous pouvez donc partir de chez vous sans demander l'autorisation à quiconque.rnil vous appartiendra de subvenir à vos besoins en toutes matières (logement, nourriture, couverture maladie)donc vous devrez affronter des épreuves plus difficiles que celle de supporter votre mère.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **22/10/2016 à 19:02**

Bonjour,  
J'apporte de l'eau au moulin de mes collègues.  
Vous dites...  
"j'aimerais savoir si je pouvais partir de chez moi, le jour de mes 18 ans (même sans l'accord de mes parents) et quel conséquences pourrais t'il y avoir ?"  
OUI vous pourrez partir  
CONSEQUENCES  
? Vous êtes aujourd'hui logée, vous mangez, peut-être même que votre mère s'occupe de votre linge, de vos papiers etc etc...  
Une seule question, comment organisez vous ce départ sachant ce que coûte tout cela.

Par **San dy**, le **23/10/2016 à 15:39**

J'ai tout ce qu'il me faut ( de l'argent pour me nourrir, j'ai un endroit où habiter) c'est juste que ma mère m'affirme qu'elle est responsable de moi jusqu'à mes 21 ans et que donc si elle ne voulait pas que je parte, je ne partirais pas)

Par **Sono**, le **23/10/2016 à 15:51**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]  
Vos parents restent vos parents. Est-ce que tu aimerais que ta fille se barre une fois 18 ans ? Non je ne pense pas.  
Le dialogue sera la meilleure solution pour toi ainsi que ta mère. Même si... Entame un dialogue avec elle.  
Respect ta mère, donne ça place de mère avant tout.  
Cordialement.

Par **jos38**, le **23/10/2016 à 16:24**

bonjour sono. on ne connaît pas la situation.. sandy, la majorité n'est plus à 21 ans depuis la présidence de Valéry Giscard d'Estaing!!! le jour de vos 18 ans vous pouvez dire au revoir à vos parents, ils ne pourront pas vous en empêcher

Par **BrunoDeprais**, le **23/10/2016 à 16:46**

Bonjour  
Légalement vous avez le droit de partir à 18 ans, et en aucun cas elle ne peut vous forcer à revenir.

Par **Sono**, le **23/10/2016 à 17:04**

Salut jos38,  
oui on ne connaît pas la situation, mais cela n'empêche rien le bon conseil ! :)  
Le dialogue restera le meilleur moyen de se rapprocher de sa mère.

Par **jos38**, le **23/10/2016** à **17:12**

je comprends ,sono. les conseils, sandy les a eus de pragma et amatjuris. je ne pense pas qu'elle veuille se rapprocher de sa mère mais au contraire savoir si elle pouvait la quitter en toute légalité. elle a eu la réponse

Par **amajuris**, le **23/10/2016** à **17:46**

je confirme ma réponse et celle de brunodeprais,vous êtes majeure et votre mère n'a plus le pouvoir de vous retenir ou de vous imposer quoique ce soit.

Par **San dy**, le **23/10/2016** à **19:36**

Bonjours, cela fait deja longtemps que j'essaie le dialogue, rien ne fonctionne, cela fait deja depuis mes 12 ans que moi et ma mere nous nous entendons plus, alors.. je n'ai plus le choix de partir a ma majorité pour que tout ce stop.. merci des conseils !

Par **Visiteur**, le **23/10/2016** à **21:28**

Bsr Sandy,rnOrganisez vous au mieux d'ici là, restez honnête en toute circonstance, bon courage et bonne chance dans la vie.

Par **San dy**, le **24/10/2016** à **01:10**

Bonsoir, j'ai deja tout organiser depuis des mois, il ne manques plus que prendre mon mal en patience et attendre ce jour si précieux pour moi, merci beaucoup à tous d'avoir pris de votre temps pour me répondre, et passez à tous une agréable nuit et pour d'autre une bonne journée si ce message est lu en journée, mes sincères salutations, cordialement.

Par **San dy**, le **28/10/2016** à **13:10**

Bonjour j'ai encore une question, si je part, mon copain ou sa famille pourrais avoir des problèmes si je partait avec mon copain ? (quand j'aurais 18 ans bien sûr ) ^^

Par **Lag0**, le **28/10/2016** à **13:23**

Bonjour,rnVous avez eu la réponse, à 18 ans vous serez maitresse de votre vie. Si quelqu'un devait avoir à assumer vos actes, c'est uniquement vous et personne d'autre !

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016** à **15:40**

Bonjour,rnrnet surtout quel âge a-t-il ?rnrnSachez que vos parents vous doivent assistance matérielle et financière en cas de besoin, jusqu'à ce que vous soyez totalement indépendante financièrement, le fait d'être majeure ne les délivre pas de cette obligation qui découle des dispositions du Code Civil, tout comme eux pourront vous demander, plus tard, aide financière le jour où ils seront en maison de retraite, alors !

Par **amajuris**, le **28/10/2016** à **17:24**

tisuisse,rnles parents ont un devoir de secours envers leurs enfants.rndans le cas présent, sandy est logé, nourri chez ses parents qui remplissent donc leur devoir.rnelle veut quitter volontairement ses parents pour aller vivre avec un copain, dans une telle situation je ne suis pas certain qu'un juge donne raison à sandy.

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016** à **17:28**

C'est à voir, selon les circonstances.

Par **Visiteur**, le **28/10/2016** à **17:39**

Hello Tisuisse...,rnVous n'avez pas tout lu, Sandy a déjà répondu...rn"J'ai tout ce qu'il me faut ( de l'argent pour me nourrir, j'ai un endroit ou habiter) c'est juste que ma mère m'affirme qu'elle est responsable de moi jusque mes 21 ans et que donc si elle ne voulait pas que je parte, je ne partirais pas)"

Par **San dy**, le **29/10/2016** à **12:32**

Bonjour, il as 20 ans, le problème c'est que c'est vraiment la misère chez moi, à partir d'une certaine heure (heure à laquelle ma mère se couche ) elle m'enferme à clé dans ma chambre pour ne pas que je sorte de chez moi (fugue) j'ai fuguer une fois pour qu'elle comprenne que je n'en pouvais plus et je suis rentrer le lendemain matin, j'etais rester cette nuit là dehors avec mon copain a pleurer parce que cette situation je n'en peux plus, j'ai encore 2 mois et 10 jours à tenir et je n"y arriverais pas.. je vous assure que je suis vraiment tres mal chez elle.. elle me fait vivre un enfer et je ne peux plus dutout rester ..